

Prévention du harcèlement

Employés et bénévoles BougeBouge

*Bouge
bouge*

BougeBouge.com



Qu'est ce que le harcèlement

BougeBouge s'engage à promouvoir des activités, évènements et communications exemptes de harcèlement et veut s'assurer que tous les employés et bénévoles sont traités avec respect et dignité. BougeBouge s'engage également à prévenir le harcèlement, l'intimidation et la violence dans le cadre de ses activités et évènements.

Définition du harcèlement

Une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste.

Cette définition inclut le harcèlement psychologique, sexuel et discriminatoire. Ce dernier est fondé sur l'un ou l'autre des motifs suivants: l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Le harcèlement inclut également tout acte, parole ou geste, écrit ou affichage (y compris électronique) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique d'un employé ou bénévole au moyen d'intimidation, de la force, de la menace.

Aucune forme de harcèlement ne sera tolérée envers ou de la part des employés, des membres organisateurs et des bénévoles de BougeBouge. Il est de la responsabilité de tous de s'assurer que leur comportement ne contrevient pas à cette politique.



Procédure en cas de harcèlement

Un employé ou bénévole qui croit être victime de harcèlement ou en est le témoin se doit d'agir afin que la situation se rétablisse.

- BougeBouge encourage fortement les employés et bénévoles à essayer de résoudre les incidents de manière informelle en avisant clairement le harceleur que ce comportement est inacceptable et en lui demandant de cesser ses comportements.
- Si la situation ne se règle pas ou que la personne ne souhaite pas intervenir auprès de l'harceleur, elle doit en aviser une personne ressources de BougeBouge (superviseur des bénévoles, membres de l'organisation, etc.) le plus rapidement afin que la situation soit adressée.
- Si vous souhaitez déposer une plainte officielle suivant un évènement en particulier, veuillez faire parvenir par écrit l'ensemble des détails (description de l'évènement, date, heure, noms des témoins, etc.) en lien avec votre déclaration à l'adresse suivante: incidents@bougebouge.com.
- Les allégations et plaintes relativement à des incidents de harcèlement seront traitées avec sérieux, rapidité, sensibilité et confidentialité. Le nom du plaignant ou les circonstances de la plainte ne seront divulgués à personne sauf lorsque la communication de cette information s'impose

